

# Associations étudiantes

## *La richesse du campus*



**L'Université est aussi un lieu d'interactions sociales, d'échanges et de rencontres. Désireux de vivre des expériences enrichissantes, de partager un projet ou des valeurs, vous pouvez créer une association de filière, humanitaire, culturelle, sportive, citoyenne ou festive destinée à l'ensemble des étudiants de l'université.**

***Pour créer une association : téléchargez les documents  de l'université***

Le projet des statuts et la demande de domiciliation, doivent être présentés au service de la vie étudiante (SEVU) avant d'être déposés en préfecture. La demande de domiciliation doit recueillir au préalable l'avis du Président de l'université. Les fondateurs doivent signer la présente charte lorsqu'ils présentent la demande de domiciliation. Une fois les statuts déposés en préfecture, une copie est amenée au service de la vie étudiante avec le récépissé de son enregistrement.